



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

Extrait du Registre des Délibérations
Du Conseil d'Administration

Siège : MONTREDON 11100
Téléphone : 04.68.45.30.02

Séance du vingt-sept Mars deux-mille-dix-neuf
Le Conseil d'Administration :
Légalement convoqué le : 21 Mars 2019
S'est réuni à : COURSAN
Sous la présidence de Monsieur GARCIA
Secrétaire de séance : M. DAURIAC
32 délégués étaient convoqués, 19 étaient présents.

Délibération adoptée à l'unanimité

Étaient présents les délégués suivants :

Délégués élus	Délégués cooptés
	M. ALINGRIN Rémy
M. DAURIAC Jacques	M. DOS SANTOS Fausto
M. GAGNOULET Bernard	Mme. DUPUY Monique
M. GARCIA LUC	
Mme. GODEFROID Dominique	M. GREZE Michel
M. JUNCY Gérard	
M. RIPOLL Jean-Luc	Mme. IZARD Solange
Mme. LOÏS Lydie	
M. MENAGER Jean-Michel	
M. PECH Olivier	
	Mme. QUINTON Cécile
Mme. RUPERAS-BOFFELLI Sylvette	M. RICHOU-PICYK Jean-Luc
	M. SENTENAC Thierry
M. VIVEN Boris	

Procurations : Mme. SORIANO à M. DAURIAC, Mme. AZEMA à M. GREZE, M. BRAEM à M. GANOULET.

OBJET

BUDGET PRINCIPAL M14 2019 (BUDGET 337)

Vu le Code Général des collectivités territoriales.

Vu l'instruction budgétaire et comptable codificatrice N° 96-78-M14.

Vu les articles L.2311-5 et R.2311-11 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales fixant les règles de l'affectation des résultats.

Considérant l'exposé présentant le budget reprenant les orientations budgétaires débattues lors du Conseil d'Administration du 20 Février 2019 à Montredon des Corbières.

Considérant les propositions exposées par le Vice-président aux finances.

**Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Président
Après en avoir délibéré, l'assemblée décide**

Article 1 : d'adopter le budget présenté selon les éléments exposés :

Recettes de fonctionnement		
Chap./Article	Dénomination	Montant
Chap. 002	Résultat d'exploitation reporté	217 789.04 €
Chap. 013	Atténuations de charges	6 000.00 €
Chap. 70	Vente de produits fabriqués	870 000.00 €
Chap. 74	Dotations, subventions, participations	240 000.00 €
Chap. 76	Produits financiers	0.00 €
TOTAL		1 333 789.04 €
Dépenses de fonctionnement		
Chap./Article	Dénomination	Montant
Chap. 011	Charges à caractère général	704 850.00 €
Chap. 012	Dépenses afférentes au personnel	355 000.00 €
Chap. 042	Ordres et transferts entre sections	9 647.94 €
Chap. 65	Autres charges de gestion courante	260 791.10 €
Chap. 66	Charges financières	0.00 €
Chap. 67	Charges exceptionnelles	3 500.00 €
TOTAL		1 333 789.04 €
Recettes d'investissement		
Chap./Article	Dénomination	Montant
Chap. 001	Solde d'exécution de la section d'investissement	67 032.53 €
Chap. 040	Amortissements	9 647.94 €
Chap. 10	FCTVA	2 048.74 €
Total		78 729.21 €
Dépenses d'investissement		
Chap./Article	Dénomination	Montant
Chap. 21	Immobilisations corporelles	78 729.21 €
Chap. 27	Autres mobilisations financières	0.00 €
Total		78 729.21 €

Article 2 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Article 3 : Le Président, le Receveur Municipal, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le Président
L. GARCIA

Date de Publication	Visa

